



Diplôme Universitaire

Expertise de justice

Inscriptions administratives :

Service de Formation continue
SFC :
04 30 19 81 41
sfc@univ-perp.fr

Responsable pédagogique :

Sylvain Chatry
Maître de conférences
sylvain.chatry@univ-perp.fr

Administration :

Antenne de Narbonne
Secrétariat DI
dep-immo@univ-perp.fr
04 68 90 11 28

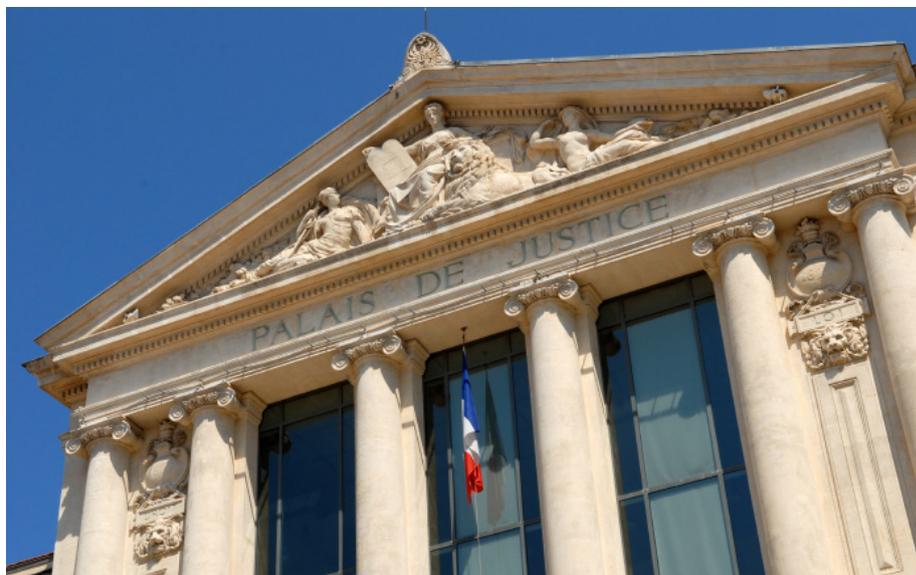
Direction de l'Orientation,
des Stages et de l'Insertion
Professionnelle (DOSIP) :
dosip@univ-perp.fr
04 68 66 20 42

Présentation

L'expert de justice est un technicien commis par le juge, en raison de ses lumières particulières, pour procéder à une expertise. Il participe à l'exercice de la justice et, à ce titre, il a une influence sur la qualité de la justice. Le D.U. Expertise de justice permet à l'expert de justice de se former pour pouvoir remplir correctement sa mission.

En amont d'une candidature à l'inscription sur une liste d'experts agréés, la formation du technicien témoigne de l'intérêt qu'il manifeste pour la collaboration au service public de la justice. Pour les experts déjà inscrits sur une liste, la formation du technicien constitue une obligation au renouvellement de l'inscription sur une liste.

Les enseignements sont dispensés en présentiel à l'antenne de Narbonne. Les enseignements peuvent être suivis en tout ou partie à distance. Les examens se déroulent de manière impérative en présentiel à Narbonne.



Objectifs

Le DU Expertise de justice vise à s'assurer de la compréhension de la procédure et la maîtrise des outils juridiques nécessaires à l'accomplissement de la mission :

- un premier module « Droit et procédure » vise à donner des bases solides en droit des obligations et sur les institutions, principes et procédure, en matière civile, pénale et administrative,
- un deuxième module « Pratique de l'expertise de justice » entend former au statut et à la déontologie de l'expert, à la procédure expertale, à la rédaction du rapport, à la rémunération et à la fiscalité de l'expert,
- un troisième module comprend une conférence interprofessionnelle et une méthodologie de l'expertise.

Savoir-faire et compétences

- Maîtriser les prérequis juridiques
- Connaître la procédure civile, pénale et administrative
- Connaître le statut de l'expert de justice
- Savoir rédiger un rapport d'expertise
- Interagir avec les magistrats, les avocats et les justiciables

Localisation

Antenne de Narbonne, Université de Perpignan



Conditions d'accès

Le DU Expertise de justice s'adresse à tout professionnel, inscrit ou non inscrit sur une liste d'experts agréés souhaitant acquérir ou approfondir les bases de la pratique expertale auprès des juridictions judiciaires et administratives.

Vous pouvez accéder à ce DU :

- en formation continue : être titulaire d'un Bac+2 ou faire valoir trois années d'expérience professionnelle.
- en formation initiale : être titulaire d'un Bac+2.

L'admission s'effectue sur dossier (lettre de motivation + curriculum vitae).

Une équipe de spécialistes

D. Bonmati	magistrat, présidente du TA de Marseille
R. Bouniol	maître de conférences
S. Chatry	maître de conférences
F. Coulomb	magistrat TGI de Narbonne
P. Dewevre	expert de justice, ancien président de la CECAAM
R. Escalé,	maître de conférences associé, bâtonnier du barreau des Pyrénées-Orientales
A. Fournier	maître de conférences
A. Fullea	magistrat, vice-président du TGI de Narbonne
Ph. Gaillard	magistrat, président de chambre à la CA de Montpellier en charge du suivi des experts judiciaires
J.-C. Lapalu	expert près la CA de Pau
J. Vignolles	expert près la CA de Montpellier, ancien président de la Compagnie nationale des experts immobiliers

Contenu des enseignements

UE1 - Droit et procédure

Droit des obligations : acte juridique, fait juridique, preuve
Institutions, principes et procédure en matière civile, pénale et administrative

Contrôle des connaissances UE1

UE2 - Pratique de l'expertise de justice

Statut de l'expert (inscription, obligations, responsabilité)
Déontologie de l'expert (rapport avec le juge, l'avocat, les justiciables)
Procédure expertale (de la désignation au dessaisissement)

Rédaction du rapport

Rémunération et fiscalité

Contrôle des connaissances UE2

UE3 - Conférence et méthode

Conférence interprofessionnelle

Méthodologie

Contrôle des connaissances UE3





À savoir

- Le DU bénéficie du soutien de présidents de juridictions judiciaire et administrative.
- Les enseignements se déroulent les jeudi et vendredi, une fois toutes les 3 semaines, de septembre à janvier.
- Le DU ne confère pas le titre d'expert judiciaire que seules les cours d'appel ou la Cour de cassation peuvent délivrer.



Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
33 (0)4 68 66 20 00



/UPVD66



@UPVD1

www.univ-perp.fr

Site de Narbonne
1 avenue Pierre de Coubertin – BP 818 11 108 Narbonne
Cedex